Programme de Formation

Droit de la concurrence et stratégie de prévention en matière bancaire

Organisation

Durée : 4 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Juristes

Avocats

Directions financières

Compliance officers

Responsables du développement

Et de façon générale tous les collaborateurs quelle que soit leur fonction

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux du droit de la concurrence
- Connaitre ses principales règles
- Savoir identifier les situations et pratiques à risque
- Adopter les bons réflexes pour savoir comment réagir
- Connaître et/ou développer les outils de prévention des risques

Description

Nous sommes tous concernés par le droit de la concurrence, non seulement en tant que consommateur dans notre vie quotidienne, mais également en tant que collaborateur d'un établissement bancaire et financier, quelle que soit notre fonction ou notre ligne de métier. Il est donc fondamental de comprendre les enjeux du droit de la concurrence et de connaitre et s'approprier les règles. Par ailleurs, dans un contexte d'accroissement et d'évolution des risques, cette formation insiste sur la nécessité de mettre en place des outils de prévention des risques dans le cadre d'une stratégie de compliance efficace et adaptée, la conformité aux règles de droit de la concurrence étant de la responsabilité de chacun et pouvant réellement faire la différence.

1. Introduction : une vigilance accrue des autorités de concurrence

2. Interactions entre concurrents : zone de tous les dangers

3. Le risque concurrentiel au sein des associations professionnelles

4. Les sanctions

5. Stratégie de prévention des risques

6. Les inspections

7. Cas pratiques

Prérequis

Travailler dans le secteur bancaire

Modalités pédagogiques

Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quizz, analyses de bonnes pratiques

Moyens et supports pédagogiques

Remise du support pédagogique aux stagiaires

Modalités d'évaluation et de suivi

Un questionnaire préalable ainsi qu'une auto-évaluation d'entrée sont envoyés aux participants en amont de la formation pour mesurer leur niveau de maîtrise et permettre au formateur d'adapter sa pédagogie

Signature d'un émargement par les participants et le formateur afin de justifier l'assiduité de chacun (émargement électronique)

Recueil à l'oral des besoins par le formateur au démarrage de la formation

Echange en fin de formation entre les participants et le formateur pour valider que la formation a bien répondue aux attentes des participants et que les objectifs pédagogiques ont été atteints

Un questionnaire d'évaluation (auto-évaluation sortie de formation) est envoyé aux participants pour mesurer l'acquisition des compétences à l'issue de la formation

Un formulaire de satisfaction est rempli par les participants à l'issue de la formation pour recueillir leurs satisfactions et mesurer la qualité de la formation assurée.

Une attestation est délivrée à l'issue de la formation